

sinistre sècheresse, pb de subrogation d'assurance

Par **Z1one**, le **14/09/2011** à **23:20**

Bonjour à toutes et tous,

j'écris dans l'espoir d'avoir une réponse soit d'un expert en assurance ou droit immobilier soit une personne qui aurait vécu la même chose.

Je vais essayer de faire simple dans les explications.

J'ai acheté une maison en juin 2010.

Elle a subi un sinistre sècheresse, déclaré en 2007.

Le 1er propriétaire a fait construire la maison en 1975 et l'a vendu en janvier 2010. Un promoteur la rachetée et entre temps à commencé les travaux d'agrafage des façades sinistrées. Pour ma part en juin 2010, il ne restait plus que l'embellissement (enduit) à faire faire.

L'expert a chiffré l'embellissement à 12200€.

Je demande à l'assurance de m'envoyer les fonds histoire de faire réaliser les travaux et c'est là que ça bloque.

Après une bataille de lettres, de mail et de téléphone.

Je reçois aujourd'hui un mail comme quoi l'étude de mon dossier est faite=

Voici le mail:

Nous venons de vous adresser un chèque d'un montant de 4592,72 €.

Ce règlement se décompte comme suit:

- montant des travaux de réfection des enduits façade arrêté par notre expert en valeur à neuf 11758,75€,

- Règle proportionnelle de prime de 9,37% à déduire IRP, montant 1101,79€ (nous ne pouvons pas vous adresser la copie du contrat de notre assuré que vous avez demandé),

- vétusté 25% à déduire également, 2664,24€ récupérable sur présentation de la facture acquittée,

- franchise "SECHERESSE" de 3400,00€.

Soit en immédiat la somme de 4592,72€ et en différé 2664,24€ qui sera réglé sur présentation facture acquittée conforme au devis arrêté par l'expert.

Une franchise qu'on avait annoncé à 1800€ et qui soudainement passe à 3400€, un abattement IRP (prime de 9.37%) pour fausse déclaration du nombre de pièce du 1er proprio, et pour finir un montant en dessous de celui de l'expert.

Rien n'est juste là dedans et ils ne veulent pas prouver leurs arguments avec les documents officiels.

Ont ils le droit de ne fournir aucune pièce justificative?

Où puis je me renseigner et vers qui je peux me retourner?

Là, j'ai l'impression qu'ils font ce qu'ils veulent et je dois me taire.

Bin pas possible de se taire quand on sait qu'ils prennent les cotisations de chacun de leurs assurés, que dans le prix de la vente forcément la rénovation pris en charge par l'assurance va gonfler le montant du bien.

Merci d'avance pour votre aide si vous le pouvez.

Cordialement

David

ps: assurance subrogé sur le compromis de vente